Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : **Médium à Retoucher (4140)**
Date d'exécution : 31.05.2023 **Version (Révision) :** 5.0.0 (4.0.0)
Date d´édition : 31.05.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit
Médium à Retoucher (4140)
Identifiant unique de formulation : 8XJY-M5AQ-A101-9SX8

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisations identifiées pertinentes
Résine synthétique pour la conservation et la restauration d'art et des biens culturels

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur :	Lascaux Colours & Restauro, Barbara Diethelm AG
Rue :	Zürichstrasse 42
Code postal/Lieu :	CH-8306 Brüttisellen
Téléphone :	+41 44 807 41 41
Télécopie :	+41 44 807 41 40
Contact pour informations :	Laboratoire, +41 44 807 41 42, labor.swiss@lascaux.ch
Européenne Adresse :	Lascaux Colours & Restauro Europe GmbH
Rue :	Turmstrasse 11
Code postal/Lieu :	D-78467 Konstanz
Téléphone :	+49 7531 911 3996
Télécopie :	+49 7531 911 3997
Contact pour informations :	Laboratoire, +41 44 807 41 42, labor.swiss@lascaux.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence
Tox Info Suisse, Numéro d'urgence 24h/24 145, Tel. +41 44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Flam. Liq. 2 ; H225 - Liquides inflammables : Catégorie 2 ; Liquide et vapeurs très inflammables.
Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage
Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Pictogrammes des risques

Flamme (GHS02) · Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement
Danger

Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3 Autres dangers

Effets nocifs possibles sur l'environnement

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

ÉTHANOL ; N°CE : 200-578-6; N°CAS : 64-17-5

Poids :	≥ 40 - < 45 %
Classification 1272/2008 [CLP] :	Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319
Limites de concentrations spécifiques :	Eye Irrit. 2 ; H319: C ≥ 50 %

ACÉTONE ; N°CE : 200-662-2; N°CAS : 67-64-1

Poids :	≥ 15 - < 20 %
Classification 1272/2008 [CLP] :	Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H336 EUH066

Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

En cas de doute,ou si des symptômes persistent,faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation

Conduire la personne à l´air frais,veiller à ce qu´elle n´ait pas froid. Garder au repos. Respiration irregulière/arrêt de la respir.: respiration artificielle. Évanouissement: position latérale/appeler un médecin.

En cas de contact avec la peau

Enlever sans délai les vêtements souillés. Laver avec de l´eau/du savon et rincer. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants !

Après contact avec les yeux

Retirer les lentilles de contact, garder les paupières ouvertes. Rincer avec beaucoup d´eau (15 min.). Appeler un médecin.

En cas d'ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Garder au repos. Ne pas vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant aux alcools, CO2, poudres, vapeur d´eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d´eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L´exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d´incendie

Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

5.4 Indications diverses

Dans le cas d´un incendie refroidir avec l´eau les récipients. Ne pas laisser l´eau d´extinction pénétrer dans les égouts.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l´écart de toute source d´incendie. Assurer une ventilation suffisante. Ne pas inhalter les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter à l´égout. Si le produit contamine des nappes d´eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex: sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer les fûts en vue de l´élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l´utilisation de solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l´air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d´exposition professionelle. Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d´ignition, et posséder un équipment électrique protégé. La préparation peut se charger élecrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Il est conseilé aux ouvriers de porter des chaussures et des vêtements antistatiques et de réaliser les sols en matériau conducteur. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhalter les vapeurs. Ne pas manger/boire/fumer pendant l´utilisation. Observer les réglementations de la protection du travail. Equipment de protection personnel voir chapitre 8. Masque respiratoire à l´utilisation par injection.

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie
Les vapeurs sont plus lourdes que l´air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l´air.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Garder les emballages solidement fermés. Ne jamais ouvrir les emballages par pression. Ne pas fumer. Interdire l´accès des locaux aux personnes non autorisées. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. L´équipement électrique devrait être protégé de façon appropriée. Les sols devrait être en matériau non conducteur.

Conseils pour le stockage en commun

Tenir éloigné d´agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

Classe de stockage (TRGS 510) (D) : 3

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Toujours conserver la préparation dans des emballages d´un matériau identique à celui d´origine. Informationes supplémentaires voir l´etiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver à l´écart de toute source d´ignition - Ne pas fumer. Conserver les récipients au sec/ au frais. Conserver les récipients dans des endroits bien aérés. Observer les prescriptions dentreposages officielles.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5

Type de valeur limite (pays d'origine) :	MAK (CH)
Valeur limite :	960 mg/m³ / 500 ppm
Remarque :	SSC
Version :	31.01.2022
Type de valeur limite (pays d'origine) :	STEL (CH)
Valeur limite :	1920 mg/m³ / 1000 ppm
Remarque :	SSC
Version :	31.01.2022
Type de valeur limite (pays d'origine) :	TRGS 900 (D)
Valeur limite :	200 ppm / 380 mg/m³
Limitation de crête :	4(II)
Remarque :	Y
Version :	23.06.2022

ACÉTONE ; N°CAS : 67-64-1

Type de valeur limite (pays d'origine) :	MAK (CH)
Valeur limite :	1200 mg/m³ / 500 ppm
Remarque :	B
Version :	31.01.2022
Type de valeur limite (pays d'origine) :	STEL (CH)
Valeur limite :	2400 mg/m³ / 1000 ppm
Remarque :	B

Version :	31.01.2022
Type de valeur limite (pays d'origine) :	TRGS 900 (D)
Valeur limite :	500 ppm / 1200 mg/m³
Limitation de crête :	2(I)
Remarque :	Y
Version :	23.06.2022
Type de valeur limite (pays d'origine) :	TRGS 903 (D)
Paramètre :	Acétone / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus
Valeur limite :	80 mg/l
Version :	25.02.2022
Type de valeur limite (pays d'origine) :	TWA (EC)
Valeur limite :	500 ppm / 1210 mg/m³
Version :	20.06.2019

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Utiliser des lunettes de protection.

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants résistant aux solvants. Contact prolongé ou répété: utiliser en outre une crème protectrice pour la peau qui entre en contact avec le produit.

Protection corporelle

Porter des revêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Après contact avec le prod., toutes les parties du corps souillées devront être lavées. Après le contact nettoyer à fond la peau avec de l'eau et du savon ou avec un détergent spécial pour la peau. Ne pas utiliser des solvants organiques.

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologue à cet effet.

Autres mesures de protection

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d´exposition, porter des appareils respiratoires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : résine
Couleur : transparent
Odeur : caractéristique

Aspect

État physique : Liquide
Couleur : limpide

Odeur

faible, caractéristique

Caractéristiques en matière de sécurité

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	env.	56	°C
Point éclair :		env.	-20	°C
Pression de vapeur :	(50 °C)	env.	560	hPa
Densité :	(20 °C)	env.	0.95	g/cm^3
Viscosité :	(20 °C)	env.	500	mPa*s

9.2 Autres informations
Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique
Aucune information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter
La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.5 Matières incompatibles
Tenir à l´écart d´agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d´éviter des réactions exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux
Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d´azote.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	21 g/kg
Paramètre :	DL50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	6300 mg/kg
Paramètre :	DL50 (ACÉTONE ; N°CAS : 67-64-1)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	9750 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	DL50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	20 g/kg
Paramètre :	DL50 (ACÉTONE ; N°CAS : 67-64-1)

Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	20 g/kg

11.2 Informations sur les autres dangers

Autres effets néfastes

L'inhalation de solvants au-dessus de la valeur limite AGW peut avoir conséquence d'irritation des muqueuses et de l'appareil respiratoire, une lésion du foie, des reins et du système nerveux central. Les symptômes sont: maux de tête, vertige, fatigue, faiblesse musculaire, effet narcotique et dans les cavs grave perte de la connaissance. Le contact répéte ou prolongé avec le produit a pour conséquence le dégraissage de la peau et peut provoquer une lésion non allergique de la peau (dermite de contact) et/ou la résorption d'éléments nocifs. Eclaboussures de solvants peuvant irriter les yeux e y causser des blessures réversibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.8 Autres informations écotoxicologiques

Aucun donné sur le produit il-même n´est disponible. Ne pas jeter dans les égouts ou dans les parages.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les emballages contaminés doivent être vidés de leurs résidus. Après un nettoyage approprié, ils peuvent être envoyés au recyclage. Les emballages non nettoyés doivent être éliminés comme le produit.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Après utilisation conforme

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

08 01 11: Déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 1866

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

RÉSINE EN SOLUTION

Transport maritime (IMDG)
RESIN SOLUTION

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
RESIN SOLUTION

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) :	3
Code de classification :	F1
Danger n° (code Kemler) :	33
Code de restriction en tunnel :	D/E
Dispositions particulières :	640D · LQ 5 l · E 2
Étiquette de danger :	3

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) :	3
Numéro EmS :	F-E / S-E
Dispositions particulières :	LQ 5 l · E 2
Étiquette de danger :	3

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) :	3
Dispositions particulières :	E 2
Étiquette de danger :	3

14.4 Groupe d'emballage
II

14.5 Dangers pour l'environnement
Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non
Transport maritime (IMDG) : Non
Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Aucune

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Réglementations EU
Autorisations et limites d'utilisation
Limites d'utilisation
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)
Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 40, 75
Directives nationales
Classe risque aquatique
Classification selon AwSV - Classe (D) : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement
03. Composants dangereux · 08. Valeurs limites au poste de travail

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Les informations de cette fiche téchnique de sécurité satisfont à la législation nationale ainsi qu´à la législation européenne. Toutefois, nous n´avons pas connaissance des conditions de travail données de l´utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. Sans autorisation écrite, le produit ne peut être affecté à une utilisation autre que celle mentionnée dans le chapitre 1. L´utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.